

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES RELATIVES AU
RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS PROFESSIONNELLES FIXES
SANS COMPTEUR**

TABLE DES MATIERES

1. DOMAINE D'APPLICATION	3
2. EXIGENCES SPECIFIQUES RELATIVES AU COFFRET DE RACCORDEMENT SANS COMPTEUR	3
2.1 Emplacement.....	3
2.2 Composition.....	3
2.3 Caractéristiques	3
2.4 Dimensions, équipement et câblage.....	3
2.5 Raccordement côté URD	4
2.6 Cas particulier du coffret de raccordement sans compteur placé en souterrain.....	4
2.7 Caractéristiques de l'“abri”	4
2.8 Raccordement au réseau	4
ANNEXE 1 A : SCHEMA DE PRINCIPE DU COFFRET DE RACCORDEMENT	5
ANNEXE 1 B : SCHEMA DE PRINCIPE DU COFFRET DE RACCORDEMENT AVEC TCC	6
ANNEXE 2 : SCHEMAS DE PRINCIPE POUR LA POSE DU CABLE DE RACCORDEMENT	8
ANNEXE 3 A : CARACTÉRISTIQUES DU COFFRET DE RACCORDEMENT.....	10
ANNEXE 3 B : CARACTÉRISTIQUES DU COFFRET DE RACCORDEMENT AVEC TCC11	

1. DOMAINE D'APPLICATION

Ce document concerne spécifiquement la réalisation technique sur le réseau de distribution BT des raccordements d'installations professionnelles fixes sans compteur excepté les installations foraines et les armatures EP gérées par les GRD.

La permission d'un raccordement sans compteur peut être uniquement donnée si une consommation est déterminée préalablement par Synergrid en fonction du Règlement Technique Distribution applicable à cette installation. Cette consommation est fixée sur base d'un dossier technique à soumettre à Synergrid par le demandeur conformément à la procédure expliquée dans le document Synergrid C 3/2.

2. EXIGENCES SPECIFIQUES RELATIVES AU COFFRET DE RACCORDEMENT SANS COMPTEUR

Le coffret de raccordement et les équipements électriques seront fournis et installés par l'URD.

2.1 Emplacement

L'emplacement est déterminé en concertation avec le GRD.

Le coffret de raccordement sans compteur doit être installé :

- soit dans un local;
- soit dans un "abri" situé à l'extérieur à la limite de la propriété ou à la limite de la voirie;
- soit dans l'emplacement prévu à cet effet de l'ensemble à alimenter;
- soit installé directement à l'intérieur avec un degré de protection augmenté.

2.2 Composition

- Un fond avec prédécoupes défonçables adaptées pour l'introduction du câble de raccordement et du câble de liaison vers l'installation.
- Une plaque de montage extractible avec un profilé de fixation, de 35 mm de largeur, fixé sur le fond autorise le clipsage d'appareillage avec fixation selon la norme NBN EN 60715.
- Un couvercle avec portillon permettant de manoeuvrer le disjoncteur de raccordement.
- Le fond, le couvercle, le portillon doivent assurer le degré de protection requis.
- Le couvercle doit être pourvu d'une possibilité de plombage, de sorte que l'accès aux bornes de raccordement de tous les appareils du GRD soit protégé. Ce dispositif de plombage peut uniquement être enlevé par le GRD.

2.3 Caractéristiques

- Matière : matériau isolant, auto-extinguible.
- Degré de protection selon la norme NBN EN 60 529 : IP 55 (aussi après installation & raccordement) (IP 40 portillon ouvert)
- Degré de protection contre les impacts mécaniques selon la norme EN 62262 (ex EN 50102) : IK 07 et IK10 pour l'installation à l'extérieur).
- Isolement : classe 2.
- Tenue au feu suivant la norme NBN EN 60695-2-1 : 750°C.
- L'espace libre entre le fond de l'armoire et les bornes du sectionneur est de 75 mm minimum (voir annexe 3).

2.4 Dimensions, équipement et câblage

- Le coffret de raccordement doit pouvoir contenir au minimum les appareils suivants : le sectionneur de raccordement (4 pôles) 63 A, le disjoncteur de raccordement (2 ou 4 pôles) 10 A (10kA) conforme à la norme NBN C61-142 et éventuellement un récepteur de télécommande. Le dispositif différentiel ou le transformateur de séparation de circuit, ainsi que d'autres appareils doivent être installés à l'extérieur du coffret du GRD.

- La section de la filerie interne est au minimum de 2,5 mm². La liaison entre le sectionneur de raccordement et le disjoncteur de raccordement est effectuée en VOBs 6 mm²
- La liaison entre le coffret de branchement sans compteur et l'installation est réalisée au moyen d'un câble XVB ou VVB, sans conducteur vert/jaune avec une section de minimum 2,5 mm². Si cette liaison reste sous une protection IP43, IK10 sur toute sa longueur, il peut être fait usage de fils VOBs de type H07V-U, H07V-R ou H07V-K ou H07RN-F (dont un bleu), sous une protection non métallique, et cela pour autant que la caractéristique IP55 du coffret de branchement soit respectée. La section est définie en fonction de la longueur du câble et des caractéristiques du courant nominal du disjoncteur de raccordement. L'URD doit toujours prévoir une longueur libre de 20 cm de câble dégainé dans le coffret.
- Le câble de liaison à l'extérieur de l'armoire de raccordement est aussi court que possible afin de limiter au maximum le risque de dégradation et de choc électrique par contact indirect. Ce câble doit être d'un seul tenant. L'utilisation de boîtes de jonction ou de dérivation est interdite.

2.5 Raccordement côté URD

Les annexes 1A et 1B donnent les schémas de principe pour les coffrets de raccordement équipés ou non d'un appareil TCC ;

Ces annexes mentionnent aussi les schémas de raccordement côté URD pour une puissance de raccordement plus petite ou plus grande que 200 VA.

Une troisième possibilité de raccordement admise pour usage exclusif dans des cas spécifiques comme mentionnés dans l'art 85.11 du RGIE est un système TT qui satisfait aux exigences de l'art. 81.02b.

2.6 Cas particulier du coffret de raccordement sans compteur placé en souterrain

Dans le cas où le coffret sans compteur est placé en souterrain, les prescriptions complémentaires suivantes sont d'application :

- un degré de protection augmenté doit être respecté à savoir IP67;
- si le coffret doit être extractible de son logement souterrain, il sera muni d'une poignée ergonomique ainsi que d'un système d'accrochage;
- pour la pose sous trottoir, le coffret doit être placé dans un puits qui résiste à 12,5 T (classe B 125 suivant NBN EN 124). Pour d'autres applications, il y a lieu de se référer aux exigences de la norme NBN EN 124);
- toutes les pièces métalliques du puits doivent résister aux agressions extérieures qui peuvent se présenter sur le lieu de l'installation (sel,...) : p.ex. inox, alliage d'Al.

2.7 Caractéristiques de l'"abri"

L'"abri" mentionné en point 2.1 a les caractéristiques suivantes :

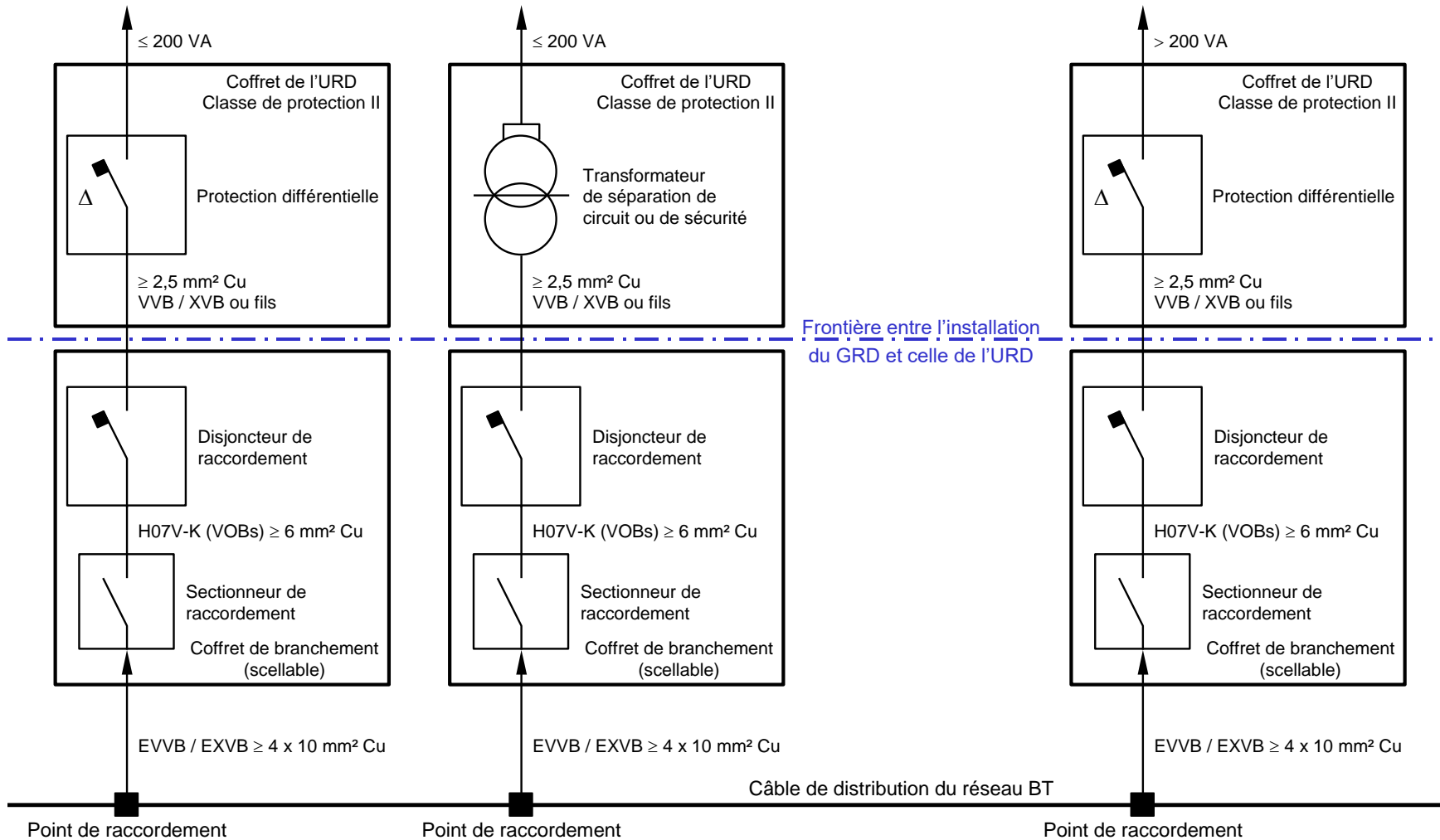
- degrés de protection IP 34, IK 10;
- d'être inaltérable;
- les dimensions sont déterminées en accord avec le GRD;
- d'être accessible à tout moment au GRD.

2.8 Raccordement au réseau

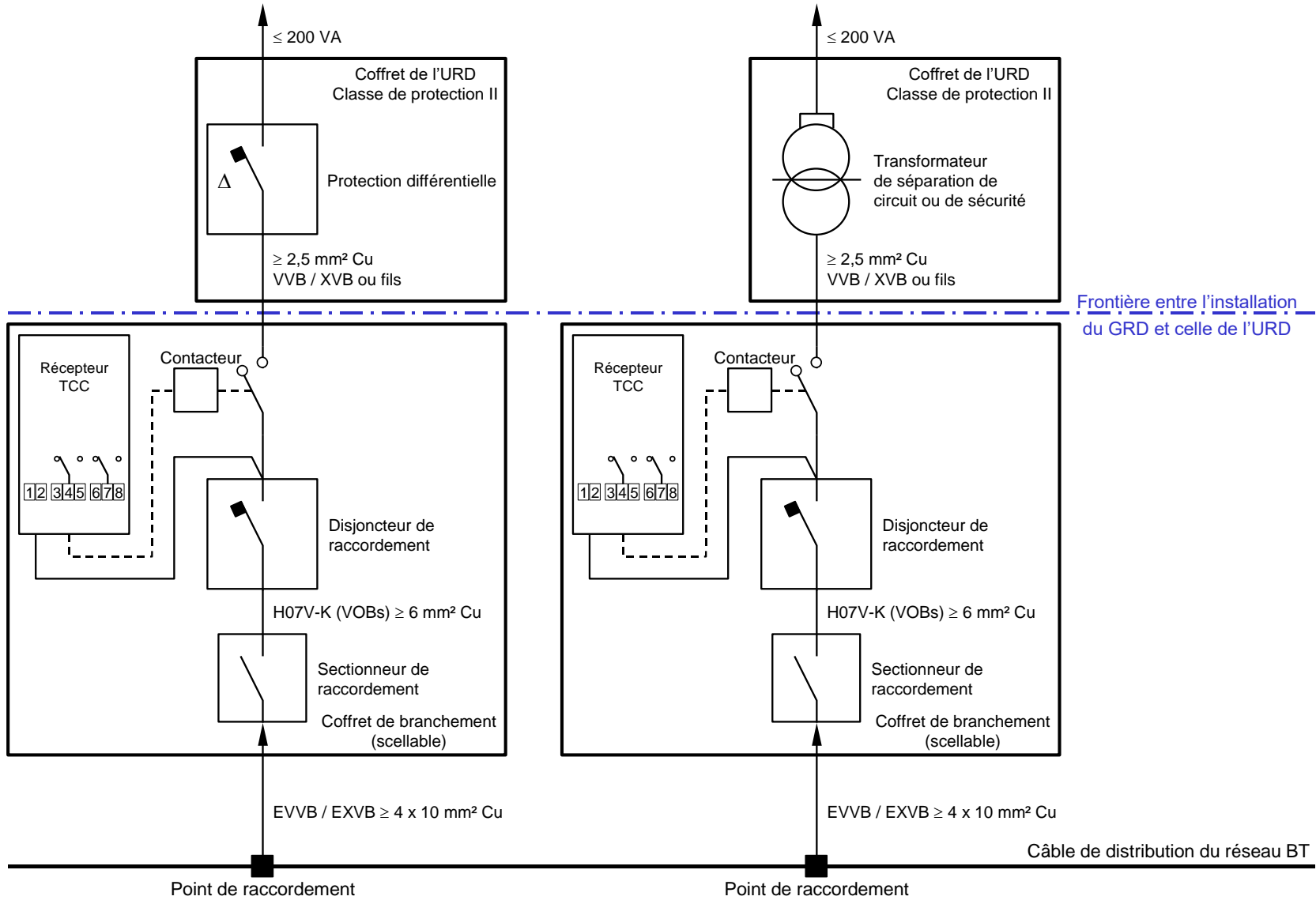
Avant que le GRD ne réalise un raccordement, il doit contrôler si la puissance raccordée correspond à celle prévue sous le numéro de référence de l'autorisation (voir document Synergrid C3/2), sinon il demandera à l'URD la constitution d'un dossier et d'introduire une nouvelle demande auprès de Synergrid.

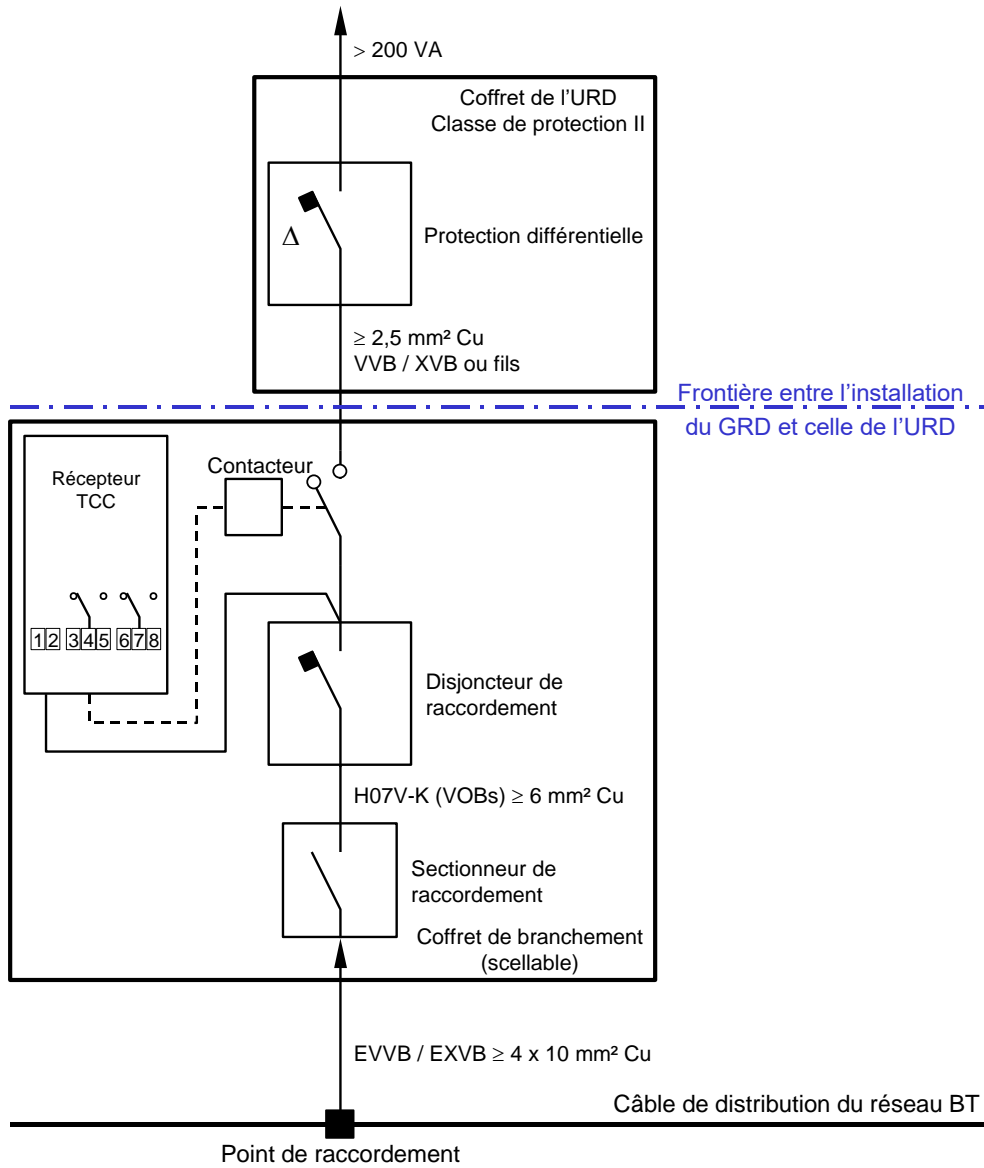
Le câble de raccordement alimentant le coffret de raccordement sans compteur est conforme aux prescriptions techniques Synergrid C1/107.

ANNEXE 1 A : SCHEMA DE PRINCIPE DU COFFRET DE RACCORDEMENT

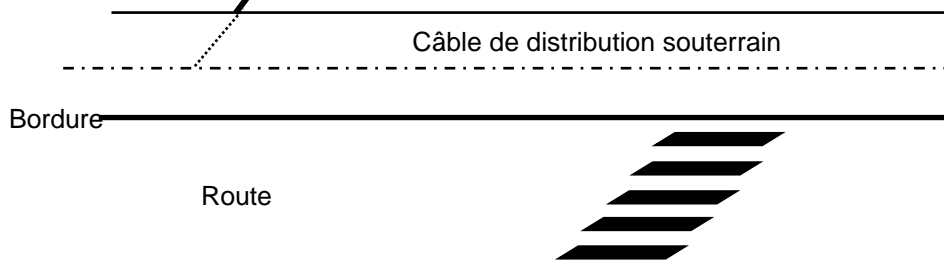
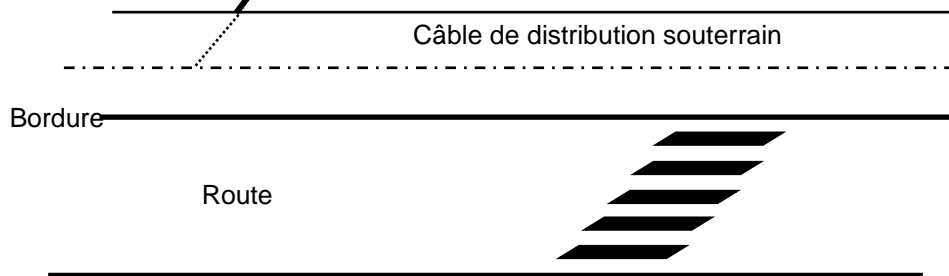


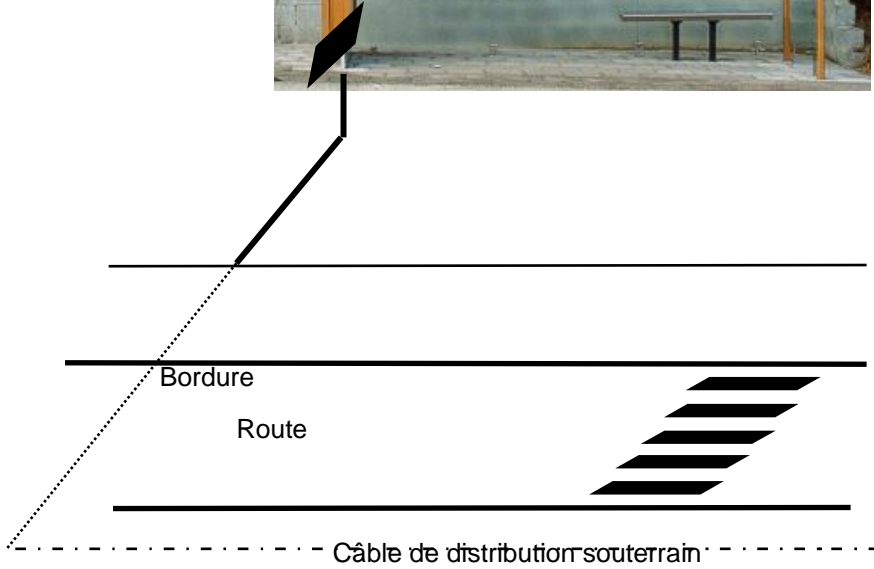
ANNEXE 1 B : SCHEMA DE PRINCIPE DU COFFRET DE RACCORDEMENT AVEC TCC



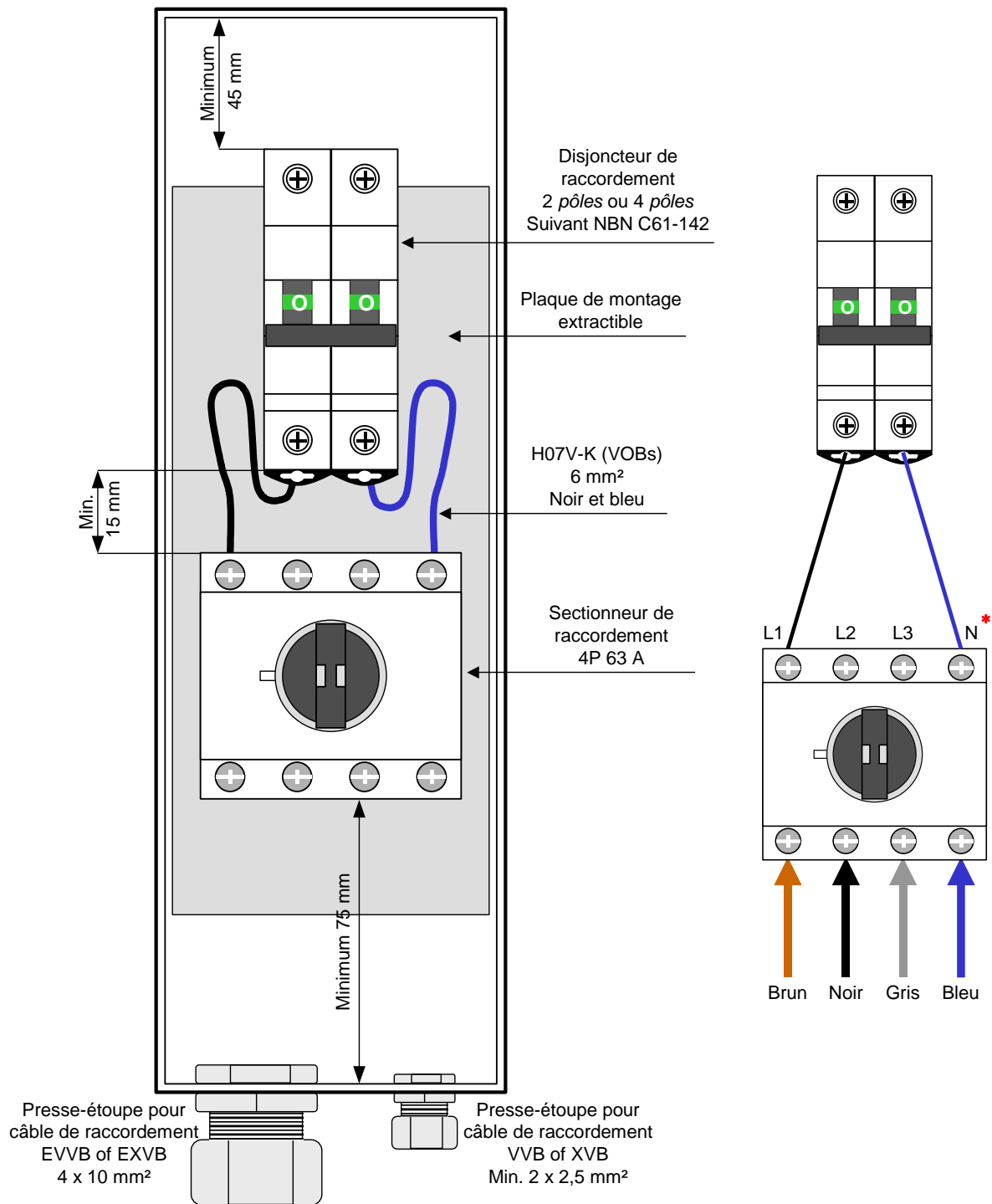


ANNEXE 2 : SCHEMAS DE PRINCIPE POUR LA POSE DU CABLE DE RACCORDEMENT





ANNEXE 3 A : CARACTÉRISTIQUES DU COFFRET DE RACCORDEMENT



* En cas de tension de réseau 3 x 230 V le GRD déplacera le fil bleu de N vers L3.

Coffret de raccordement scellable : en bas à gauche et en haut à droite ou en bas à droite et en haut à gauche.

Pour usage sous le niveau du sol on place sur :

- le câble de raccordement, une pièce moulée thermorétractable pour 4 sorties
- le câble de liaison, un manchon thermorétractable de type étanche

ANNEXE 3 B : CARACTÉRISTIQUES DU COFFRET DE RACCORDEMENT AVEC TCC

